

A propos de l'assurance-maternité : [1ère partie]

Autor(en): **E.Gd.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **27 (1939)**

Heft 548

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-263413>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

micien (disposition récemment modifiée), éventuellement le séjour dans une clinique, et suivant la classe d'assurance choisie une indemnité journalière de laquelle est déduite le gain éventuel. Enfin, la Confédération paye encore une prime unique de 20 fr. n'oublions pas que cette disposition date d'un temps où le coût de la vie n'était pas celui d'aujourd'hui! — à toute assurée qui allait elle-même son enfant pendant 10 semaines au moins.

Ces mesures, qui ont marqué pour l'époque un progrès sensationnel, sont encore en vigueur aujourd'hui, et l'on peut dire que le système a fait — et bien fait — ses preuves. Car, l'assimilation de tout accouchement à une maladie a popularisé l'assurance-maternité dans la mesure où s'étendait l'assurance-maladie, et celle-ci s'est remarquablement développée au cours de ces dernières années: en 1935 on comptait que les femmes constituent le 48 % de la totalité des assurés. En outre, un bon nombre de cantons et même de communes ayant établi, comme la loi fédérale leur en donne le droit, l'obligation de l'assurance-maladie, les femmes se sont trouvées dans ces régions automatiquement au bénéfice d'une assurance-maternité. De ce fait également, et cela est aussi vrai pour les cantons où l'assurance est facultative, les femmes d'autres couches de la population que les ouvrières de fabrique peuvent profiter des avantages de la loi, et la santé des mères comme celles des nouveaux-nés en a certainement largement bénéficié.

Quant à la valeur sociale de la loi, une enquête dont nous avons quelques résultats sous les yeux en écrivant ceci, enquête due à une jeune sociologue bernoise, Mme Marg. Schwarz-Gagg¹ (et dont nous espérons bien que l'on nous donnera sans trop attendre une traduction française), relève de façon fort intéressante comment dans notre pays, la plus grande partie des familles nombreuses (3 enfants et plus) se recrute chez les ouvriers et les paysans: les familles ouvrières accusent le 32 % des naissances, et les familles paysannes, le 23 %, alors que ces chiffres l'ont brusquement à 10 % pour les familles de fonctionnaires, à 9 % pour celles d'artisans, et à 7 % pour celles d'employés de bureau. Il est dès lors facile de se rendre compte à quel point cette assurance-maternité, dont la nécessité augmente avec le nombre des enfants, constitue une aide précieuse pour toute la partie de la population dont la situation économique est la plus précaire. Inutile d'entrer dans des détails pour étayer cette affirmation qui saute aux yeux, mais relevons toutefois cette statistique de l'Inspectorat fédéral des fabriques que cite Mme Gagg: les deux cinquièmes des femmes enceintes ne cessent entièrement leur travail que 6 jours ou même moins de 6 jours avant l'accouchement, afin de réduire au minimum leur perte de salaire, quand cette perte n'est pas compensée par l'assurance. C'est pire encore dans l'agriculture, où la femme est souvent le seul auxiliaire de son mari, et où son surmenage durant la grossesse et après son accouchement est un fait courant. Et que l'on songe aussi à la situation des ménages d'an-

¹ Enquête faite pour le compte de l'Association suisse de politique sociale, Marg. Gagg-Schwarz. *Ausbau der Mutterschaftversicherung in der Schweiz*. 1 vol. de 174 pages. Orell-Füssli, édit. Zurich (en allemand seulement).

serfs. Elle a grandi à côté d'un père trappeur habitant près du lac de Winnipeg. Elle était toute gosse lorsqu'elle perdit sa mère, et c'est alors qu'elle débuta dans son métier, lavant le linge de tous les camarades de son père. Plus tard, devenue un beau brin de fille, son père lui dit: « Il faut que tu ailles désormais travailler en ville ».

Si le fait qu'une blanchisseuse visite sa clientèle en avion nous paraît assez extraordinaire, il faut dire qu'il l'est beaucoup moins pour une Canadienne. Nos boulangers de campagne, par exemple, possèdent souvent leur voiture; au Canada, cela serait un avion, les distances à parcourir étant très grandes et les routes impraticables.

D'ailleurs Mlle Rice aurait mauvaise grâce à se plaindre de son métier. A l'âge de vingt-trois ans, la blanchisseuse volante gagne vingt dollars par journée de travail. Il est certain qu'elle réalise dans son domaine, le record des tarifs.

AVIS IMPORTANT. — Nous rappelons que toute publication destinée à être analysée ou signalée par le Mouvement doit être adressée à la Rédaction, seule compétente pour prendre une décision à cet égard.

Femmes auteurs

Parmi les prix que vient de délivrer le Conseil de la Fondation Schiller suisse, nous relevons les noms de quelques femmes auteurs: Mme Olga Amberger, 500 fr. pour son activité littéraire; Mme Sophie Hämmerli-Marti, 500 fr. également pour son récent livre *Mys Aargäu*, et Mme Esther Landolt, pour son roman *Delfine*.

Cette manne littéraire ne tombe-t-elle pas aussi parfois en Suisse romande? et d'autre part, qui nous fera connaître ces femmes auteurs primées, nos Confédérées?

tisans, des petits commerçants, pour lesquels l'absence de la femme du magasin, autour duquel gravite toute la vie économique de la famille, constitue une perte si inquiétante que là aussi la période de repos est forcément réduite au plus bas minimum. Pour toutes celles-là, l'assurance-maternité est un véritable bienfait.

E. G.

(La fin au prochain numéro)

Promenades à travers l'Exposition Nationale

(Suite de la 1^{re} page.)

Il est charmant en sortant de cette salle de pouvoir s'appuyer à la balustrade, et de plonger de là dans la salle d'école, où des leçons sont continuellement données à des classes d'enfants constamment renouvelées. Le jardin d'enfants, où les tout petits exercent leur besoin d'activité et leur imagination sous la surveillance d'une « jardinière d'enfants » est ingénieusement agencé de telle façon que l'on peut suivre tous leurs gestes au travers des cloisons vitrées, alors que des hauts parleurs transmettent les voix: les enfants de la sorte ne sont pas distraits par des allées et venues, et les spectateurs peuvent se rendre compte de la variété de l'enseignement. Parmi les dessins d'enfants, voici celui d'un écolier neuchâtelois sur ce sujet: *la famille*. Le père lit tranquillement son journal, alors qu'avec des gestes humbles de domestique, la mère dépose le café sur la table! Tout près de là aussi, de magnifiques bâtiments d'écoles en « photomontage », avec inscription en lettres capitales: « Par la volonté du peuple... Dans notre démocratie, le citoyen tranche en matière scolaire de toutes les questions importantes par l'emploi du bulletin de vote... » Je viens de lire ceci à la fois avec colère et résignation. Ceux qui ont rédigé cette phrase n'ont-ils donc pas réfléchi que nous, femmes, faisons aussi partie du peuple? et qu'en parlant de citoyens, l'on devrait aussi comprendre les femmes sous ce terme?...

* * *

Pour nous reposer un moment, traversons le merveilleux pavillon de l'horticulture, et son anexe, la collection de cactus de la ville de Zurich, domaine enchanté de plantes hérissons et de plantes serpents — et abordons courageusement le pavillon des sciences médicales. Fidèle à mon but, je commence par y chercher ce qui a trait au travail féminin. En vain. Pourtant, là où il est question des résultats obtenus par le travail accompli par tous sans distinction de sexe, nous apprenons des choses impressionnantes, notamment sur le traitement du cancer chez les femmes, quand ce traitement intervient assez tôt. Plus loin, une cloison de verre nous permet de voir des salles d'hôpital et de clinique installées selon le dernier cri moderne: et ici nous sommes dans le grand domaine de l'activité féminine, celui de la garde-malades. Globalement, nous comptons en Suisse 13.105 infirmières, dont 5618 dans des hôpitaux et des cliniques, 2408 en service privé, 908 au service de communes, 122 dans les missions, etc. 11.427 infirmières travaillent en Suisse, 439 dans d'autres pays européens, 253 dans d'autres continents, ce qui prouve l'extension de cette activité féminine en dehors de notre pays. Des « photomontages » — les photos sont l'alpha et

Soixante ans d'activité

Association du Sou Joséphine Butler

En mars 1879, quelques femmes de Genève, groupées autour de Mlle Betsy Cellérier, fondèrent l'Association du Sou pour le Relèvement moral. C'était deux ans après le Congrès de Genève de la Fédération Abolitionniste Internationale qui avait imprimé dans tant de consciences l'obligation de suivre Joséphine Butler dans sa croisade contre le système infâme de la prostitution réglementée. Certaine que chaque femme devait et pouvait collaborer à cette croisade, l'Association du Sou pour le relèvement moral se donna pour tâche de répandre les principes abolitionnistes parmi les femmes de toutes les classes, et de réclamer de leur bonne volonté la cotisation accessible à tous d'un sou par semaine: ces sous assemblés donnèrent bientôt les milliers de francs nécessaires pour soutenir d'une part la Fédération Abolitionniste et de l'autre les œuvres locales de relèvement.

Et depuis 60 ans, l'Association — qui a pris en 1923 le nom de son inspiratrice (*Association du Sou Joséphine Butler*) — poursuit fidèlement sa tâche. Tâche modeste et sans éclat, parfois ingrate, mais bienfaisante à celles qui s'y vouent et profondément utile, car elle contribue à enrainer dans l'âme populaire les principes de vie et d'amour chrétiens sans lesquels les questions de moralité ne peuvent être jugées justement.

Répandue autrefois en France, en Alsace, en Belgique, en Italie et dans la Suisse allemande, l'Association du Sou ne comprend plus actuellement que quatre branches: Genève, Vaud, Neuchâtel et le Jura bernois. Chaque branche avec une part de ses souscriptions au Bureau Exécutif Central qui peut remettre annuellement fr. 5000.— à la Fédération Abolitionniste, et distribue le reste (environ fr. 10.000.— au total) aux œuvres de relèvement de son canton (par ex. La Traite, à Genève, la Roche, à Neuchâtel, les Clochettes, le Châtelard, le Foyer maternel dans le canton de Vaud, etc.). Le Sou peut ainsi se dire qu'il a contribué à la victoire de l'abolitionnisme dans de

nombreux pays, et que, chez nous, il a aidé beaucoup de jeunes femmes et de jeunes filles à retrouver le droit chemin de leur vie.

L'Assemblée générale annuelle, reçue à tour de rôle par chaque canton, est une belle occasion de contact entre les membres des diverses branches. La partie administrative est toujours suivie d'une ou deux causeries sur des sujets de moralité ou questions connexes: par exemple, en 1936, à Genève: *La lutte contre la prostitution et le relèvement des femmes*, par Mlle Riniker; en 1937, à Yverdon: *Les articles de loi concernant les délits de mœurs dans le Code pénal fédéral*, par Mlle Comte, avocate, et *Les enfants de parents divorcés*, par M. M. Veillard. Cette année, à Bienne, notre Assemblée du 12 mai a entendu un hommage à Mme Avril de Ste-Croix, un rapport sur le projet de Maison d'accueil à Genève — auquel l'Association du Sou s'intéresse en premier chef — quelques mots pleins d'intelligente pénétration de Mlle Pierrehumbert (Moutier) sur la tâche d'un membre de l'Association du Sou, et une causerie de M. le prof. Gemählung (Strasbourg), sur *La crise du mariage* qui sévit si gravement dans l'Europe occidentale et spécialement en Suisse. (Note: pays vient en tête quant au nombre des divorces, et il est parmi les derniers quant au nombre des naissances.) Causerie pleine de verve, magnifiquement construite et documentée, dont la conclusion montre avec clarté qu'à ce mal, qui est d'ordre moral, il faut un remède moral aussi: rendre au mariage et à la famille leur dignité, et amener les hommes et les femmes à consentir librement et volontairement, pour le bien de la société, à ce qui autrefois décollait naturellement de l'instinct et de la tradition.

Soixante ans d'activité pour notre Association du Sou. Du travail accompli, certes. Mais que de travail à faire encore! Que toutes les femmes qui ont à cœur la lutte contre la prostitution, le travail de relèvement et de préservation, nous fassent connaître, nous soutiennent de leur sympathie et viennent à nous pour nous aider à récolter — ou simplement pour donner — les « sous » si nécessaires à la croisade qui n'a pas cessé.

E. DROIN-DE MORSIER.

l'oméga de l'Exposition! — montrent l'activité de ces infirmières, dont l'une brandit un balais, puis récuré un plancher: « La propreté est une chose importante », proclame une inscription, contre laquelle je proteste intérieurement du point de vue féministe-professionnel: « Délivrez l'infirmière de ce travail épuisant de nettoyage! », avant de m'enfuir constater au moyen d'un film qu'il y a une pléthore de médecins! On voit partout, des médecins hommes comme chefs d'enseignement de puériculture, comme professeurs de cours de Samaritains — et jamais de femmes médecins dans ces photographies! Même dans les « consultations matrimoniales », ce sont des hommes qui donnent des conseils à des femmes!

« Les mères ont besoin de repos! Les travailleurs doivent avoir des vacances! » déclare un stand de dimensions modestes. Je cite les chiffres suivants qui, nous permettant de jeter un coup d'œil sur la vie des travailleurs, nous montrent combien nous sommes en retard en Suisse au point de vue des congés payés (pour ne pas parler des vacances des mères de famille!). Sur un total de 360.485 travailleurs, 238.501, soit le 66 % ont droit à des vacances. Et si vous étudiez, chères lectrices, le tableau ci-après, vous

vous demanderez ce que vous feriez si vous travailliez dans une fabrique, et ne puissiez réclamer que les jours de congés suivants:

15,5 %	ont 1 à 3 jours de vacances par an.
46,5 %	4 à 6 » » » »
30,6 %	7 à 12 » » » »
7,4 %	ont plus de 12 jours de vac. par an.

Ainsi donc, le 33,8 % de tous les ouvriers et ouvrières n'ont jamais, jamais de vacances? et réalisons-nous bien ce que cela doit être, nous les privilégiées, qui, chaque année pouvons déteiler en tout cas quelques jours durant?...

Lisez ici encore: « Plus des 3/5 des enfants en Suisse naissent dans des familles d'ouvriers ou de paysans. L'assurance-maternité est indispensable pour leur venir en aide ». Certes, là est une des tâches les plus pressantes pour les femmes, mais pour l'accomplissement de laquelle, elles doivent auparavant, à mon avis, posséder leurs droits politiques.

Que je vous conduise vite encore sur l'une des magnifiques pelouses vertes, dans le voisinage d'un ancien bâtiment du parc de Belvoir: Local de repos pour le personnel féminin de l'Exposition. Les Amies de la Jeune Femme, la *Frauenhilfe* (anciennement Association pour le relèvement de la moralité), et l'Association catholique pour la protection de la jeune fille ont prévu là la bien-être des employées, qui trouvent des chaises longues pour se reposer, des bains pour leurs pieds fatigués — quand elles ont le temps de s'étendre ou de se baigner! Car elles ne sont, pour ainsi dire, jamais libres, et la directrice de ce local m'a exprimé le regret qu'il soit trop peu utilisé. De l'autre côté du lac, où les distances sont moins grandes, et où tout un noyau de res-

Sollicitée de divers côtés de publier le discours prononcé par elle le 14 mai dernier, lors de la « Journée des Femmes genevoises », Mlle le Dr. Girod nous adresse cette brochure, dans laquelle nombre de ses auditrices seront heureuses de retrouver des passages qu'elles avaient appréciés. On l'a déjà dit ici: nous, les suffragistes, pouvons être reconnaissantes à Mlle Girod de n'avoir pas craint d'affirmer nettement dans ce discours ses convictions à l'égard de cette revendication, si mal portée actuellement dans certains milieux; et l'on retrouvera aussi, en feuilletant cette brochure, des réflexions auxquelles nous ne pouvons que souscrire sur des questions figurant à notre programme: conditions du travail féminin, responsabilités à l'égard de la prostitution, droit de la femme au travail, devoirs des éducatrices — et bien entendu, tâches civiques, puisque ce discours était destiné, dans la pensée des initiatrices, à apporter à M. Etter la réponse des femmes à son *Message* sur la défense spirituelle du pays. C'est dire combien cette brochure touche à une préoccupation d'actualité. M. F.



Publications reçues

Educations sexuelle. Guide pour les parents et éducateurs. Ed. Cartel Romand H. S. M. Grand-Pont, 2, Lausanne. Prix 50 cent.

Qu'il soit nécessaire de donner aux enfants des notions sur la vie sexuelle avant qu'ils risquent de subir les effets désastreux d'une initiation malsaine, tous les parents et éducateurs en sont aujourd'hui convaincus.

D'excellentes publications ont pour but de leur inculquer cette conviction. D'autres font œuvre de vulgarisation scientifique des connaissances relatives à la reproduction, certaines ne s'adressent qu'aux adultes cultivés. Or les parents et édu-

teurs soucieux de leur devoir se trouvent souvent embarrassés et hésitants lorsqu'il s'agit pour eux d'initier un être innocent à des sujets qu'il soupçonne à peine: « Comment dois-je m'y prendre? A quel âge faut-il commencer? Comment répondre à telle question? se comporter devant telle réaction de l'enfant? Quels sont les dangers contre lesquels celui-ci doit être protégé?... »

Pour répondre à ces questions, la Société genevoise d'Utilité Publique publiait en 1931, à la suite d'un concours, un petit *Guide d'éducation sexuelle* dédié « aux parents ». Une deuxième édition, légèrement modifiée dans sa présentation, vient de paraître par les soins du Cartel romand d'Hygiène morale et sociale et de *Pro Juventute*. La lecture en est rendue aisée par la limpidité du style et la simplicité des exposés d'où sont exclus toute terminologie ou explications qui rebuteraient les non initiés.

On a parfois signalé le danger moral d'un enseignement qui rapproche la vie sexuelle de l'homme des actes purement matériels observés dans le règne végétal et animal. Ce danger a été écarté dans le petit guide que nous recommandons ici. Ses lecteurs y trouveront de la première à la dernière page et notamment dans le chapitre intitulé: *Il ne suffit pas d'instruire, il faut éduquer*, des pensées et des formules traduisant la plus haute conception de la famille et de l'amour.

Dr. H. R.

Dr. René GIROD: *Notre patrimoine spirituel et la responsabilité des femmes suisses*. 1 brochure. Chez l'auteur, 10, rue Ch.-Bonnet, Genève, et dans les kiosques à journaux de Genève et des C. F. F. Prix: 30 centimes. Par cent exemplaires, 20 centimes l'exemplaire.